RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

CAISSE D'EPARGNE
LOIRE DROME ARDECHE

=

SAS EN FORMATION
RECEPISSE DE DEPOTS DE FONDS

Loi N° 66537 du 24/07/1966 sur les Sociétés Commerciales Art. L 223-1 et suivants du Code de Commerce

Je soussigné(e) **Julien Rouanet**
Agissant en qualité de **Directeur d'Agence**

Certifie par la présente que la somme de :

1200€ Versés par M BAUR Sebastien
2550€ Versés par MME BAUR DEBORAH
1250€ Versés par GROUPE BRUNET

Soit un total de :5000 **(euros)**

En cours
- De constitution

Devant être dénommée 2B SUNELEC

Devant avoir son siège social : [redacted]

Sur un compte spécial ouvert en nos livres au nom de cette dernière
Et sous l'intitulé 2B SUNELEC

Par MME BAUR DEBORAH

Agissant au nom et pour compte de la 2B SUNELEC
en qualité de : Associés, Président et Directeur Général
Les retraits de Fonds ainsi déposés ne pourront intervenir que dans les conditions définies par :
(1) L'article L. 223-8 du Code de commerce (Constitution).

Fait pour valoir de droit.

Fait à MONTELIMAR, le 02/04/2025

Signature

[redacted]

Julien ROUANET
irecteur d'Agence de Proximité